



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MINGANIE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Minganie, tenue le 20 septembre 2017 à 15 h à la préfecture de la MRC de Minganie.

SONT PRÉSENTS :

M. Luc Noël :	préfet;
M. Berchmans Boudreau :	conseiller, maire de Havre-Saint-Pierre;
M. Jean-Luc Burgess :	conseiller, maire de Longue-Pointe-de-Mingan;
M. Frédérick Gagnon :	conseiller, maire de Baie-Johan-Beetz;
M. André Leblanc :	conseiller, maire d'Aguanish;
M. Jacques Tanguay :	conseiller, maire suppléant de Natashquan;
M. John Pineault :	conseiller, maire de L'Île-d'Anticosti;
M ^{me} Josée Brunet :	conseillère, mairesse de Rivière-Saint-Jean;
M ^{me} Aline Beaudin :	conseillère, mairesse de Rivière-au-Tonnerre.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Luc Noël.

SONT AUSSI PRÉSENTES :

M ^{me} Nathalie de Grandpré :	directrice générale et secrétaire-trésorière;
M ^{me} Fanie Boudreau :	directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe;
M ^{me} Sara Richard :	directrice à l'aménagement.

1. PÉRIODE DE RÉFLEXION

Les membres du conseil procèdent à une période de réflexion.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À la préfecture de la MRC de Minganie, la séance est ouverte à 15 h par monsieur Luc Noël. Madame Fanie Boudreau fait fonction de secrétaire.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Jacques Tanguay, appuyé par monsieur John Pineault et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. PÉRIODE DE RÉFLEXION;
2. OUVERTURE DE LA SÉANCE;
3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 30 AOÛT 2017;
5. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT :
 - 5.1 Orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT);
 - 5.2 Projet de règlement relatif à l'agrandissement du périmètre urbain de la municipalité de L'Île-d'Anticosti;
6. ADMINISTRATION ET GESTION :

PROCÈS-VERBAL

MRC
de
MINGANIE



146-17

- 6.1 Adoption des engagements, des comptes et des décaissements;
- 6.2 Manitou;
- 6.3 Complexe aquatique de Minganie :
 - a) Directives de modification;
 - b) Avenants;
 - c) Aquam;
- 6.4 Pavillon d'enseignement en Minganie;
- 6.5 Ressources humaines :
 - a) Dépôt;
 - b) Personnel électoral;
- 6.6 Motion de remerciements;
- 6.7 Déplacements des élus;
7. DEMANDES D'APPUI :
 - 7.1 MRC Avignon;
8. AFFAIRES NOUVELLES ;
 - 8.1 Fonds d'initiatives et d'opportunités socio-économiques;
9. PÉRIODE DE QUESTIONS;
10. CLÔTURE DE LA SÉANCE.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 30 AOÛT 2017

Il est proposé par madame Aline Beaudin, appuyé par madame Josée Brunet et résolu unanimement :

- D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Minganie tenue le 30 août 2017, et ce, tel que rédigé.

5. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

5.1 Orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT)

Attendu le renouvellement des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire;

Attendu que ces orientations contiennent les objectifs que poursuit le gouvernement et qui doivent être intégrés aux outils de planification du milieu municipal;

Attendu que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit les mécanismes, afin d'assurer la mise en œuvre des orientations à travers la concordance entre les différents outils d'aménagement du territoire et d'urbanisme;

Attendu que le renouvellement vise à tenir compte des enjeux majeurs sur la façon d'aménager et de développer le territoire :

- Changement climatique;
- Protection des personnes et des biens;
- Développement durable;
- Occupation et vitalité du territoire;
- Mobilité durable;
- Santé et saines habitudes de vie;
- Gestion intégrée et harmonieuse des ressources naturelles;

Attendu que les orientations en consultation présentement sont :

- Développement durable des milieux de vie;
- Territoire public;
- Territoire et activités agricoles;
- Gestion durable des forêts et de la faune;



147-17

Attendu que les objectifs de la consultation sont :

- Prendre en compte les préoccupations des élus et des dirigeants et prendre en considération les particularités des territoires;
- Reconnaître les municipalités et MRC comme véritables gouvernements de proximité;
- Donner une plus grande autonomie aux municipalités et MRC, responsabiliser les élus et s'adapter à la réalité locale;
- Émettre nos commentaires et recommandations;

Attendu que l'attente de la Minganie est bien plus orientée vers l'énoncé d'une véritable politique régionale de développement économique et de décentralisation qui ferait de l'État un accompagnateur ;

Attendu que le gouvernement fait référence à des documents à consulter qui ne sont pas disponibles présentement;

En conséquence, il est proposé par madame Aline Beaudin, appuyé par monsieur Frédérick Gagnon et résolu unanimement :

- D'adopter et de déposer auprès du gouvernement les commentaires de la MRC de Minganie sur les orientations gouvernementales;
- De demander au gouvernement de prendre en compte les commentaires de la MRC de Minganie dans le cadre des orientations gouvernementales dont la reconnaissance de la Minganie comme une région atypique comparativement aux autres régions du Québec nécessitant une approche de modulation des normes et des attentes du gouvernement ;
- De demander au gouvernement une deuxième consultation lorsque tous les documents nécessaires en référence seront disponibles.

5.2 Projet de règlement relatif à l'agrandissement du périmètre urbain de la municipalité de L'Île-d'Anticosti

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

6. ADMINISTRATION ET GESTION

6.1 Adoption des engagements, des comptes et des décaissements

Il est proposé par madame Aline Beaudin, appuyé par monsieur Berchmans Boudreau et résolu unanimement :

- D'adopter les listes suivantes recommandées par le comité des comptes et gestion de la MRC, soient la liste des comptes à payer « 6.1 A », la liste des dépenses « 6.1 B » et « 6.1 C », ainsi que la liste portant sur le budget 2014 au document « 6.1 D »;
- D'affecter les montants non déjà affectés, d'autoriser les engagements correspondants, les paiements, de même que les décaissements.

148-17



149-17

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°148-17.

Certifié en date du 20 septembre 2017.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

6.2 Manitou

Attendu que la MRC de Minganie a procédé à un appel d'offres sur invitation pour des travaux de débroussaillage et de déboisement à la halte touristique de Manitou;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 20 septembre 2017 à 16 h;

Attendu que la MRC de Minganie a reçu les soumissions suivantes dans le cadre de cet appel d'offres :

- Déboisement Messu au montant de 25 550,55 \$ excluant les taxes;
- Abattage manuel GD au montant de 19 400 \$ excluant les taxes;

Attendu que la soumission conforme la plus basse est celle d'Abattage manuel GD au montant de 19 400 \$ excluant les taxes;

En conséquence, il est proposé par madame Josée Brunet, appuyé par monsieur Berchmans Boudreau et résolu unanimement :

- D'octroyer le contrat pour des travaux de débroussaillage et de déboisement à la halte touristique de Manitou à Abattage manuel GD au montant de 19 400 \$ excluant les taxes;
- D'affecter les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution, d'en autoriser l'engagement, le paiement, de même que le décaissement ;
- D'autoriser le préfet, ainsi que la directrice générale ou son adjointe à signer tous les documents nécessaires donnant effet à la présente résolution.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°149-17.

Certifié en date du 20 septembre 2017.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

6.3 Complexe aquatique de Minganie

a) Directives de modification

Attendu le contrat entre la MRC de Minganie et Cegerco pour la construction du Complexe aquatique de Minganie ;

PROCÈS-VERBAL

**MRC
de
MINGANIE**



150-17

Attendu les directives de modifications émises par les professionnels depuis le début des travaux, certaines exécutoires, d'autres non exécutoires;

Attendu que ces directives apportent des changements aux travaux en cours et peuvent entraîner des réductions ou des augmentations de coûts;

Attendu que les directives exécutoires visent des travaux qui doivent être exécutés immédiatement de sorte que l'entrepreneur doit effectuer les travaux dès réception de la directive;

Attendu que l'ensemble des directives exécutoires doivent faire l'objet d'un avenant au contrat suite à la transmission, par l'entrepreneur, d'un prix ou d'un crédit relatif aux demandes de changement, lequel prix ou crédit doit être accepté par la MRC et les professionnels;

Attendu qu'aucun paiement relatif aux travaux faisant l'objet des directives n'est effectué à l'entrepreneur préalablement à la signature d'un avenant par les parties;

En conséquence, il est proposé par monsieur Frédérick Gagnon, appuyé par monsieur John Pineault et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution soit inclus à celui-ci comme s'il était ici tout au long reproduit;
- Que la MRC de Minganie ratifie les directives exécutoires apparaissant à la liste «DM-09» rédigées et recommandées par les professionnels et transmises à l'entrepreneur :

Liste DM-09

Numéro :	Titre :
A-21rév.1	Ajout de laine isolante aux parapets
A-34	Modification aux types de céramique au-dessus des murets du bassin

b) Avenants

Attendu le contrat entre la MRC de Minganie et Cegerco pour la construction du Complexe aquatique de Minganie ;

Attendu les directives de modifications émises par les professionnels depuis le début des travaux, certaines exécutoires, d'autres non exécutoires;

Attendu que ces directives apportent des changements aux travaux en cours et peuvent entraîner des réductions ou des augmentations de coûts;

Attendu que l'ensemble des directives exécutoires et non exécutoires (si retenues) doivent faire l'objet d'un avenant au contrat suite à la transmission, par l'entrepreneur, d'un prix ou d'un crédit relatif aux demandes de changement, lequel prix ou crédit doit être accepté par la MRC et les professionnels;

Attendu que l'avenant doit être déposé au conseil de la MRC pour approbation;

PROCÈS-VERBAL

**MRC
de
MINGANIE**

151-17



Attendu qu'aucun paiement relatif aux travaux faisant l'objet des directives n'est effectué à l'entrepreneur préalablement à la signature d'un avenant par les parties;

En conséquence, il est proposé par monsieur Berchmans Boudreau, appuyé par monsieur Frédérick Gagnon et résolu unanimement :

Numéro de l'avenant :	Directives de modifications concernées :	Valeur de l'avenant :
ODC-05	DM-ST-08	1 999,77 \$ excluant les taxes
ODC-06	DM-EL-07	951,42 \$ excluant les taxes
ODC-07	DM-ST-13	969,36 \$ excluant les taxes
ODC-08	DM-EL-11	1 156,35 \$ excluant les taxes
ODC-09	DM-EL-12	617,61 \$ excluant les taxes
ODC-10	DM-EL-13	1 982,06 \$ excluant les taxes
ODC-11	DM-EL-08rév.1	Nulle
ODC-12	DM-A-01rév.2	23 915,18 \$ excluant les taxes
ODC-13	DM-A-33	5 062,18 \$ excluant les taxes
ODC-14	DM-A-10	5 092,54 \$ excluant les taxes
ODC-15	DM-MB-11	1 944,15 \$ excluant les taxes

- Que le préambule de la présente résolution soit inclus à celui-ci comme s'il était ici tout au long reproduit;
- Que la MRC accepte les avenants au contrat entre la MRC de Minganie et Cegerco relatif à la construction du Complexe aquatique de Minganie énumérés ci-dessous et autorise le préfet et la directrice générale ou son adjointe à signer lesdits avenants permettant la réalisation de travaux additionnels.
- Que la MRC de Minganie affecte les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution et en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°151-17.

Certifié en date du 20 septembre 2017.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

c) Aquam

Attendu que la MRC de Minganie doit procéder à l'achat d'équipements aquatiques pour le Complexe aquatique de Minganie;

Attendu que le principal distributeur d'équipements aquatiques institutionnels au Québec est Aquam Spécialiste Aquatique Inc. ;

152-17

En conséquence, il est proposé par monsieur John Pineault, appuyé par monsieur André Leblanc et résolu unanimement :



- Que la MRC de Minganie autorise l'achat des équipements aquatiques pour le Complexe aquatique de Minganie auprès du fournisseur Aquam Spécialiste Aquatique Inc. au montant de 24 500\$ incluant les taxes;
- Que la MRC de Minganie affecte la somme de 24 500 \$ et en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°152-17.

Certifié en date du 20 septembre 2017.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

6.4 Pavillon d'enseignement en Minganie

Attendu la présentation de monsieur Jacques Lachance, chargé de projet du Comité de transit pour un Pavillon collégial d'enseignement professionnel en tourisme et hôtellerie à Natashquan;

Attendu que ce projet de Pavillon-satellite d'enseignement en tourisme s'adresse à une clientèle étudiante provenant des localités de la Minganie, de la Basse-Côte-Nord et des communautés autochtones;

Attendu qu'il ressort de la table ad hoc en tourisme au sein de la MRC une préoccupation des principaux acteurs de l'industrie de pouvoir bénéficier de ressources humaines qualifiées et de bonifier l'offre touristique à travers des produits et services de qualité;

Attendu l'importance de la clientèle touristique en Minganie;

Attendu que de telles sessions de formation professionnelle au niveau des métiers propres à l'industrie du tourisme, tels que l'hôtellerie, la restauration, l'accueil et l'accompagnement de groupes, les services de guide, le développement et la gestion de projets en tourisme viendraient répondre à un besoin en Minganie;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jacques Tanguay, appuyé par madame Aline Beaudin et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie est favorable à l'idée de bénéficier sur son territoire d'un Pavillon-satellite d'enseignement en tourisme et hôtellerie parrainé par un collègue professionnel répondant à un besoin en Minganie.

6.5 Ressources humaines

a) Dépôt

Dépôt au conseil de la MRC de Minganie, conformément au règlement 113-09-08-18 « Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires ainsi que la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence », article 4.1 c.

Liste des personnes embauchées :



154-17

Monsieur Renaud Boudreau à la fonction de préposé aux équipements et entretien complexe aquatique et immobilisations à titre de salarié permanent à 35 heures par semaine, et ce, selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

Monsieur Antonin Boudreau, à la fonction de préposé entretien complexe aquatique et immobilisations à titre de salarié permanent à 25 heures par semaine à compter du 11 septembre 2017, et ce, selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

b) Personnel électoral

Attendu l'élection du préfet au suffrage universel au sein de la préfecture de la MRC de Minganie;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jacques Tanguay, appuyé par monsieur John Pineault et résolu unanimement :

- Que la rémunération de madame Fanie Boudreau et monsieur Jonathan Turbis soit payable au taux unitaire pour le temps supplémentaire effectué dans le cadre des fonctions qu'ils exercent en période électorale, et ce, au-delà du temps supplémentaire déjà autorisé.
- Que la MRC de Minganie affecte les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution et en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°154-17.

Certifié en date du 20 septembre 2017.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

6.6 Motion de remerciements

Attendu la décision du gouvernement du Québec de soustraire définitivement le territoire de L'Île d'Anticosti à l'exploitation pétrolière et gazière permettant de protéger et conserver le caractère naturel exceptionnel de L'Île d'Anticosti et d'en assurer la pérennité ;

Attendu que les élus de la Minganie ont travaillé de façon unanime et en collaboration étroite avec monsieur Jean-Charles Piétacho, chef de la communauté d'Ekuanitshit pour contrer ce développement;

Attendu que monsieur Jean-Charles Piétacho a travaillé avec passion et persévérance pour la protection de L'Île d'Anticosti;

En conséquence, il est proposé par monsieur John Pineault, appuyé par madame Aline Beaudin et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie adopte une motion de remerciement à l'égard de monsieur Jean-Charles Piétacho, chef de la communauté d'Ekuanitshit;

155-17

PROCÈS-VERBAL

MRC de MINGANIE



156-17

- Que la MRC de Minganie reconnaît la précieuse et enrichissante collaboration de monsieur Jean-Charles Piétacho dans le dossier du développement des hydrocarbures à L'Île d'Anticosti;
- Que la MRC de Minganie souhaite avoir le privilège de travailler avec monsieur Jean-Charles Piétacho dans le cadre de d'autres dossiers propices au rassemblement et au rapprochement.

6.7 Déplacements des élus

En conséquence, il est proposé par madame Aline Beaudin, appuyé par monsieur Jacques Tanguay et résolu unanimement :

- D'entériner le déplacement du préfet à Baie-Comeau pour une rencontre avec Emploi-Québec le 21 août 2017;
- D'autoriser le déplacement du préfet à Baie-Comeau pour une rencontre avec Emploi-Québec le 5 octobre 2017;
- D'autoriser le déplacement des élus à la préfecture pour une rencontre de travail sur le PGMR en octobre 2017,
- D'affecter les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution, d'en autoriser l'engagement, le paiement, de même que le décaissement conformément à la politique en vigueur.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°156-17.

Certifié en date du 20 septembre 2017.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

7. DEMANDES D'APPUI

7.1 MRC Avignon

Attendu la demande d'appui de la MRC d'Avignon dans le cadre de ses démarches auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, afin d'obtenir la reconduction du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);

Attendu que 2017-2018 sera la dernière année du programme PADF;

Attendu que ce programme permet notamment le financement de travaux d'aménagement forestier sur les terres publiques;

Attendu les retombées du programme PADF dans notre région;

Attendu que le programme PADF a permis des investissements, la création d'emplois et a contribué à la consolidation des milieux de vie de notre région;

En conséquence, il est proposé par madame Josée Brunet, appuyé par monsieur André Leblanc et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie appuie la MRC d'Avignon et demande :

157-17



158-17

- Au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs la reconduction du programme PADF; et
- À la FQM de faire les pressions nécessaires auprès du gouvernement du Québec afin de s'assurer de la reconduction du programme PADF.

8. AFFAIRES NOUVELLES

8.1 Fonds d'initiatives et d'opportunités socio-économiques

Attendu l'importance de diversifier l'économie et de stimuler l'entrepreneuriat de la MRC de Minganie en provoquant l'émergence d'idées et de projets;

Attendu qu'il est souvent nécessaire de valider ou de préciser des éléments en phase d'avant-projet;

En conséquence, il est proposé par madame Aline Beaudin, appuyé par monsieur Jacques Tanguay et résolu unanimement :

- Que le conseil de la MRC de Minganie instaure le fonds d'initiatives et d'opportunités socio-économiques;
- Qu'un montant de 100 000 \$ y soit consacré à partir du Fonds de développement des territoires;
- Que, pour les subventions de moins de 7 000 \$, les projets soient sélectionnés par un comité constitué de l'agent de développement, du directeur du service de développement économique et de la directrice générale de la MRC;
- Que, pour les subventions entre 7 000 \$ et 10 000 \$, les projets soient sélectionnés par un comité constitué de l'agent de développement, du directeur du service de développement économique, de la directrice générale de la MRC, ainsi que du préfet;
- Que, pour les subventions de plus de 10 000 \$, les projets soient sélectionnés par le conseil de la MRC de Minganie;
- Que la MRC de Minganie autorise le préfet ou le préfet suppléant à signer tous les documents nécessaires donnant effet à la présente résolution;
- Que la MRC de Minganie affecte les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution et en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°158-17.

Certifié en date du 20 septembre 2017.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée au conseil de la MRC de Minganie.

PROCÈS-VERBAL

**MRC
de
MINGANIE
159-17**



10. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Josée Brunet et résolu unanimement de clôturer la séance. Le préfet, monsieur Luc Noël, déclare la séance levée à 15 h 20.

Le préfet,

**La directrice générale et
secrétaire-trésorière,**

Luc Noël

Nathalie de Grandpré

PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE

